



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 février 2016

Le président, M. Daniel Calabrese, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, de la presse, du public.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

La citation de ce soir:

«La politique est l'art de commander à des hommes libres» Aristote.

Le président signale la présence de NRTV et demande si quelqu'un s'oppose à être filmé pendant la séance. N'étant pas le cas, il autorise NRTV à filmer.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillers et Conseillères.

11 personnes sont excusées (Mmes Véronique Villaine, Stella Motta Larrivé, Marion Wahlen et MM. José Da Silva, Guillaume Labouchère, David Marandola, Victor Mendes Boavista, Daniel Richard, Rupert Schilböck, Marc-Antoine Senn, Marek Swierkosz).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président implore la bénédiction divine sur l'Assemblée.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat, ni d'interpellation.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2015.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal N° 91** relatif à la cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du District de Nyon.
6. **Préavis municipal N° 92** relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision.

Première lecture

7. **Préavis municipal N° 93** relatif à la révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon.
8. **Préavis municipal N° 94** relatif à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.
9. **Préavis municipal N° 95** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.
10. **Préavis municipal N° 96** relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour:
 - la 2^{ème} étape de la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des installations techniques du centre scolaire des Perrerets (blocs D et E),
 - la construction d'une salle de gymnastique,
 - la construction de salles de classe sur le bloc E,
 - la construction d'un préau couvert,
 - la réalisation d'une place de jeux.

Autres objets

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel «Pour le réaménagement de l'actuelle plage de Gland».
12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Véronique Villaine «Pour une certification *equal-salary* du personnel de la ville».
13. Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Olivier Moulin «Pour un écopoint mobile à Gland».
14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant «La suppression de tout portail ou obstacle sur une largeur de 2 m au bord des rives du lac et des rivières de notre ville afin de respecter la Loi du Marchepied de 1926».
15. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2016 – 2021.

Divers

16. Divers + propositions individuelles.
 - La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2015.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2015.

3. Communications du Bureau

- Comme constaté à l'approbation du budget, la Municipalité organise une sortie de fin de législature pour tous les membres du Conseil. Elle aura lieu le samedi 21 mai 2016, merci de réserver cette date.
- Le 12 décembre, le président a été convié au repas des Aînés organisé comme chaque année par la Société de développement. Si Gland est une des villes les plus jeunes de Suisse, elle doit posséder certainement les Aînés les plus jeunes du pays. A l'issue de l'excellent repas, les convives dans la joie et la bonne humeur ont pris part à un loto.
- Le 17 décembre, le président a été invité à la réception officielle en l'honneur de M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin.
- Le 21 décembre, le Bureau et la Municipalité se sont rencontrés afin d'organiser la séance du Conseil de ce soir.
- Le 11 janvier, le président a effectué le tirage au sort des numéros des listes pour les élections communales.
- Le 11 janvier, le Bureau s'est réuni afin de traiter les dossiers de candidatures pour le remplacement de notre secrétaire. Les candidats et candidates retenues seront auditionnés le 18 février. Notre secrétaire suppléante, excusée ce soir, ne désire pas reprendre le poste de secrétaire, mais continuer à officier comme secrétaire suppléante. Afin d'assurer une transition optimale, le Bureau proposera lors du prochain Conseil d'assermenter une deuxième secrétaire suppléante qui occupera le poste jusqu'à la fin de la législature; elle pourra être élue comme secrétaire titulaire lors de la prochaine législature.
- Le 15 janvier reçu, suite au don des jetons de présence de décembre 2015, un document et une lettre de remerciement de la part de "La Côte Flûte Festival", lecture en est faite. Pour les personnes intéressées le document est à disposition auprès de la secrétaire.
- Le 20 janvier, le président et la secrétaire accompagnés par un membre de l'Administration communale se sont rendus à la "formation Votelec" en vue des élections communales du 28 février.
- Le 21 janvier, la secrétaire et le premier vice-président ont rencontré Mme le Préfet. Des remerciements sont adressés à M. Gander pour avoir remplacé le président dans cette tâche.
- Le 25 janvier, reçu la lettre de démission de M. René Monachon, lecture en est faite. Au nom de la population glandoise et de son Conseil communal, le président remercie M. Monachon pour l'accomplissement de son devoir citoyen et lui souhaite le meilleur pour la suite.
- Le 1er février, le Bureau et la Municipalité se sont rencontrés afin d'organiser la séance du Conseil du 10 mars et finaliser l'organisation du dépouillement des élections et votations du 28 février.

Avec l'arrivée de M. Larry Sarrasin, le nombre des Conseillers présents passe à 61.

4. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegy, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Personnel:** Mme Deborah de Mestral a été engagée par contrat de durée déterminée pour un remplacement au secrétariat Service infrastructure et environnement. M. Alain Pernet, actuellement concierge, a été engagé à la Voirie. Il prendra sa fonction lorsque son remplaçant sera trouvé pour le poste de concierge.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Projet de «Convention intercommunale pour l'exploitation de l'eau de la source du Montant et de la nappe de la Cézille»:** merci aux membres présents de la commission pour l'étude poussée de leur rapport à l'attention de la Municipalité qui lui permettra de transmettre aux communes partenaires de confirmer la forme de la convention et ainsi finaliser un préavis qui sera soumis aux Conseils communaux.

- **Zone 30km/h, nord de Gland:** la mise en place, il y a quelques années de cette zone, vient d'être validée et homologuée par les Services de l'Etat de Vaud. Depuis le début de l'année, il existe des conséquences pour les conducteurs de véhicules motorisés dépassant les limites prescrites, car des contrôles répressifs pourront être menés par les Services de gendarmerie vaudoise et aussi être demandés par la Municipalité.
- **Source du Montant, mesure de précaution:** le matin du 31 janvier, env. 600 l. de mazout ont fui d'une citerne et se sont écoulés dans le s/sol de la commune de St-Cergue. Le personnel de la station du Montant a immédiatement été averti par cette dernière sachant que la pollution était située dans la zone de protection S3 de notre source. Les zones de protection S3 sont celles qui sont les plus éloignées des sources et qui nécessitent une vision un peu plus tardive; on considère qu'il faut une vingtaine de jours pour que cela arrive jusqu'à la station. Après contact et analyse de la situation par le chimiste cantonal, il a été décidé de mettre hors service la station du Montant et d'isoler le puits par la fermeture des vannes d'alimentation. Dès ce moment, les habitants de la ville ont été approvisionnés en eau potable par la SAPAN et par le réservoir des Baules, situé à Begnins. Par mesure de précaution, il a été décidé que la station du Montant resterait durant une semaine avec un fonctionnement en régime minimal et sous surveillance régulière de la résurgence d'eau afin de détecter d'éventuelles traces ou odeur de mazout. Le charbon actif peut absorber les hydrocarbures et dans le cas d'une pollution, ce filtre suffira à son élimination. Par cette information, M. le Municipal souhaite rassurer la population qui n'a jamais été mise en danger. L'eau potable de la région n'est pas touchée et il n'y a aucun risque à boire de l'eau du robinet. Ses remerciements vont à la commune de St-Cergue, aux collaborateurs de la station du Montant pour leur réactivité et qualité de travail qui ont permis de réagir promptement et qui lui ont permis de vérifier que les procédures en vigueur fonctionnaient à satisfaction. Le dossier est toujours sous le suivi de la Direction générale de l'environnement.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Santé:** le projet EMS avance selon le plan en place: mi-février, mise à l'enquête du nouvel EMS et les soumissions devraient arrivés pour août/septembre afin que le dossier puisse être présenté à la commission thématique de l'Etat de Vaud. Objectif: travaux début ou milieu 2017 en fonction des recours éventuels. L'ouverture devrait être prévue pour fin novembre 2018.
- **Sport:** la patinoire mobile rencontre toujours du succès et chacun a pu en profiter à cause du manque de neige. La proportion de personnes possédant leurs propres patins a fortement augmenté. En mai, Gland va participer pour la troisième fois à "La Suisse bouge"; la ville sera opposée à Val-de-Ruz et Bulle. De plus amples informations seront données ultérieurement. La cérémonie des Mérites sportifs glandois aura lieu le 14 mars à 19h à la Salle des Colonnes de Grand-Champ. Chacun est invité à y participer et à soutenir nos sportifs.
- **Finances:** en regard de notre trésorerie, de l'avancement des divers préavis validés par le Conseil et de trois éléments exceptionnels au niveau de ventes immobilières, il sera possible de rembourser un emprunt de 3,5 mio qui était au 7 mars avec un taux de 2,88% et de renouveler nos emprunts à court terme en passant de 9 mio à très probablement 10 mio, vu que les taux sont encore extrêmement bas. Il est important de bien suivre et d'analyser tout ce qui se passe sur les scènes suisse, européenne et mondiale afin de ne pas manquer le train pour savoir à quel moment, il sera possible de partir avec quelque chose à plus long terme.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Culture:** le 2 février, Gland'Ecran et Pro Senectute ont organisé pour la première fois un Ciné seniors à Grand Champ. «Une histoire vraie» de David Lynch, réalisé en 1999 a été projeté. A l'issue de la projection, les spectateurs ont eu le plaisir de recevoir un goûter offert par la commune et ont pu échanger leurs impressions sur le film. Dorénavant, plusieurs sessions seront proposées en après-midi afin de permettre à nos seniors de découvrir ou redécouvrir l'émotion d'un film sur grand écran et/ou partager un moment d'amitié. Le 7 février, Gland'Ecran propose 2 projections «100% rose» en préliminaires à la Saint-Valentin: à 17h, le film «Les émotifs anonymes» sera projeté, puis à 20h,

«Kaboom» réalisé en 2010. Un choix de gourmandises romantiques, voire aphrodisiaques sera proposé entre les 2 projections.

Depuis peu, Option Musique est partenaire des événements musicaux à Grand-Champ; une convention est en passe d'être agréée. Régulièrement, les concerts sont annoncés sur la chaîne ce qui permet de faire connaître à un public élargi notre Théâtre et tout ce qui s'y passe. Plusieurs concerts seront enregistrés à Grand-Champ et retransmis à la radio.

«Une Chanson pour l'Éducation»: ce projet de l'association Enfants du Monde permet aux élèves suisses de montrer leur solidarité en s'engageant pour un meilleur accès et pour une éducation de qualité pour les enfants dans les pays du Sud. Pour 2015-2016, 8 artistes romands et 4 artistes burkinabè accompagneront 800 élèves dans l'écriture, l'enregistrement et la défense sur scène de chansons traitant du droit à une éducation de qualité pour tous. Avec l'aide des enseignants et de spécialistes, les enfants se questionnent sur la situation de l'éducation dans le monde tout en adressant un message fort, réclamant un accès pour tous. Le Service de la culture et l'Etablissement primaire ont choisi de proposer ce projet culturel et d'intégration à 3 classes. Le concert aura lieu le 11 mars à Grand-Champ.

Cours de français Caritas à Montoly: en 2015, Caritas a dispensé 14 cours de 2h sur 19 semaines chacun, selon le rythme scolaire. Les cours se déclinent en 4 modules. 87 apprenants de 25 nationalités ont pu y participer, grâce au travail d'enseignement des bénévoles. Les deux tiers des participants ont suivi un module 1 ou 2, soit un niveau très débutant. Cela nous confirme dans le besoin pour les migrants de la région de pouvoir accéder à un cours de langue pour acquérir les bases nécessaires à la vie quotidienne. 55% des apprenants sont domiciliés en ville de Gland. Les autres personnes viennent plus particulièrement de Rolle, Nyon, Vich, Begnins et Etoy; les autres domiciles sont mentionnés à raison d'une ou deux personnes dans les villages environnants.

Parmi les origines les plus représentées, on trouve en tête le Portugal, l'Espagne, l'Italie et le Brésil. Toutes les autres origines s'égrènent à raison d'une à trois personnes seulement.

- **Cultes**: le prochain repas de soutien de la communauté catholique aura lieu le 6 février à la Salle communale: la célébration débutera à 18h et sera suivie d'un apéritif avec la présentation du projet, puis le repas sera servi. Le bénéfice sera en faveur du projet de construction de la nouvelle église.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **Préavis clôturé**: le préavis "Sonorisation Montoly" a été clôturé avec un reliquat de CHF 2'000.- par rapport au montant octroyé par le Conseil.

- **Cité de l'énergie**: la première manifestation de l'année aura lieu le 2 mars et s'appelle: ''Futé 5 à 7''. Des avis tout ménage seront distribués. Il s'agit d'une séance d'informations sur les économies d'énergie dans le cadre des chauffages privés et collectifs. Chacun peut y participer.

- **PPA La Combaz**: l'enquête publique est arrivée à son terme le 24 décembre 2015. 10 oppositions ont été reçues, 5 sur le carrefour et 5 sur le PPA. Municipalité et mandataires vont travailler sur le traitement de ces oppositions et sur la signature des conventions avant de venir devant le Conseil pour l'approbation de ce plan.

- **Plage**: en relation avec le postulat sur la plage, de Mme Charlotte Gabriel, la Municipalité a reçu les 3 projets dont il est fait état dans sa réponse et dont l'un a retenu l'attention de la Municipalité sur lequel elle va travailler afin d'essayer de faire quelque chose encore cette année. Les 3 projets seront affichés le 10 mars à 18h30 avant la séance du Conseil; M. le Municipal et Mme Haldimann seront présents afin de donner informations et intentions de la Municipalité sur ces projets.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Établissement primaire, Fête du Chêne:** le comité composé de Mmes Dominique Baeriswyl, Nadine Paquier, Roberta Balmat, Mauricette Peltier, Tiziana Yamounni, de M. Patrick Besson et de Mme la Municipale s'est remis au travail. L'édition 2016 aura lieu le 30 juin dès 19h00. Le thème du cortège sera «Les 4 éléments».
- **Restaurant scolaire – Eldora:** comme chaque année, Eldora propose des ateliers d'animation aux enfants. Les thèmes retenus sont: *le tri des déchets* et *l'importance du petit déjeuner*. Pour rappel, le restaurant scolaire propose quotidiennement deux repas à choix pour les élèves, un menu tradition et un menu "Fourchette verte" au prix de CHF 8.-. Des cartes de 10 repas peuvent être achetées. Les enfants peuvent ensuite profiter de l'accueil au Relax Corner.
- **Centre de Rencontres et de Loisirs:** le 21 mai, une fête sera organisée pour son 30^e anniversaire.
- **Bibliothèque:** le 6 février de 11h00 à 11h30, Mme Valérie Mérat, bibliothécaire, donnera lecture à voix haute du début de trois ouvrages, histoire de mettre "l'Eau à la bouche" des personnes qui viendront; "l'Eau à la bouche" étant le titre de ce projet. Les prochaines lectures auront lieu les 5 mars, 16 avril, 28 mai et 25 juin, de 11h00 à 11h30.
- **Jeunesse:** dans le cadre d'un projet suivi par le Service de la Jeunesse et le travailleur social de proximité depuis de nombreux mois, le *Parlement des Jeunes* a été maintenant officiellement créé, dans les locaux de la Pépinière. Un comité de 10 personnes a été élu par une assemblée composée d'une trentaine de jeunes. Ce Parlement se veut ouvert et d'autres jeunes y sont les bienvenus. Il sera apolitique et ciblé sur les besoins des 16 à 25 ans. Dans un premier temps, il servira de cadre pour des aides à des projets, il pourra être consultatif et constituer une aide à l'accès à la citoyenneté. Il est accompagné dans son évolution par le travailleur social, M. Brice Doh, par le Chef du Service de la Jeunesse, M. Mathieu Lasson et par l'Association *J'ai un projet.ch* qui émane du Canton. A l'origine, le parlement avait pris naissance dans le contexte du skatepark, sous la dénomination du Conseil du skatepark. C'est donc une étape importante qui a été franchie, et nous nous réjouissons de pouvoir soutenir cette structure et de l'accompagner dans son évolution future. A souligner le travail important fait auprès de la jeunesse, parfois peu visible, mais tout le travail réalisé est formidable. Un grand merci à eux et bon vent au Parlement des Jeunes.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Sécurité/Gendarmerie:** depuis le début de l'année, le Chef de Service de la Jeunesse ainsi que le travailleur social de proximité ont été inclus dans les séances bihebdomadaires avec le Chef de poste de gendarmerie et le Chef des ASP afin de mieux échanger les informations et permettre aux différents acteurs d'être plus efficaces sur le terrain.
- **EVAM:** le 6 janvier, le centre d'accueil de jour qui se trouvait dans le bâtiment des Gardes-forts a déménagé à la rue de la Paix, au-dessus du Second'Acte. Les migrants se sont accommodés sans autre à ce changement. Certains détails restent à régler, notamment les horaires d'ouverture du matin, qui vont être légèrement avancés.
- **Transports publics:** au niveau du Conseil régional, nous sommes en pleine phase d'analyse des offres sur les lignes des transports régionaux afin de les adapter pour les horaires 2017. Les chiffres reçus de 2015 sont encourageants. Il a été constaté une augmentation de fréquentation de 3,8% sur l'année sur l'entier du réseau, ce qui porte cette augmentation à plus de 20% depuis les mesures prises au niveau régional, il y a 5 ans.
- **Affichage politique:** la société SGA, responsable de la pose des affiches, semble avoir eu quelques problèmes de colle, ce qui fait que certaines affiches se sont décollées et doivent être remplacées. Une partie de ces affiches a déjà été remplacée. M. Sumi, Chef de Service va effectuer un contrôle et, si nécessaire, avisera par mail les différents présidents des partis afin de les informer de la situation. Les affiches de remplacement devront être amenées au Greffe.

- **Naturalisations ordinaires:** accordées à Mmes et MM. Bruno Bondy, Marco Cardoso Gomes, Vitor Cardoso Gomes, Ana Da Silva Cardoso, Jorge de Sá Gomes, Maria Cunha, Kevin Cunha, David Cunha, Noel dos Santos, Rolf Hogan, Alexandra Onufrenya-Hogan.
- **Naturalisations facilitées:** accordées à Mme Lauriane Dang Van Nhan et M. Simon Billot.

Avec les arrivées de MM. Olivier Fantino et Martial Cosandier, le nombre des Conseillers présents passe à 63.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 91 relatif à la cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du District de Nyon.

- Mme Cornaz-Rovelli, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 91 relatif à la cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du District de Nyon, soit:

– de céder gracieusement 1053 actions au Conseil régional du District de Nyon.

6. Préavis municipal N° 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision.

- Mme Cl. Bovet, rapporteur de majorité de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant de refuser le préavis, tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de minorité de la Commission des finances, précise que depuis le 3 février *Netplus* va aussi pouvoir diffuser NRTV, cette information n'était pas encore connue lors de l'établissement du rapport, puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis, tel que présenté.
- Mme Giraud-Nydegger, rapporteur de la Commission technique, lit l'amendement proposé par la dite-commission, soit le rajout d'un article IV: «*de présenter un rapport sur l'opération de sauvetage de la chaîne et l'évolution de la situation future de NRTV. Ce rapport doit être factuel et notamment contenir des éléments chiffrés sur la situation de NRTV. Il devra être présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard au moment du dépôt du budget 2017*», puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis ainsi amendé.

Le président précise la procédure: tout d'abord ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement, ensuite vote sur l'amendement; après ce vote, ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non, puis vote sur le préavis amendé ou non.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- Mme Girod: au nom de la Municipalité, apporte quelques précisions. Situation des discussions à ce jour avec les communes: Prangins et Rolle, discussions encore en cours; Coppet, Mies, Tannay ont manifesté leur volonté affirmée, puisque des courriers d'engagement sont parvenus à NRTV; le 25 janvier, le Conseil communal de Nyon a accordé un crédit de CHF 240'000.- qui représente un engagement annuel, mais qui n'est pas limité dans le temps. Depuis le 1^{er} février, NRTV est diffusé sur Swisscom 2.0 ce qui représente un bassin potentiel de clients de 1,2 mio. Cela donne une vitrine et un rayonnement indéniable pour notre région et signifie que l'ensemble du District est maintenant couvert par la diffusion de NRTV. Dès le 1^{er} avril, NRTV intégrera l'offre du teleréseau de *Netplus*

et touchera 150'000 foyers vaudois, fribourgeois et valaisans par le biais de 11 réseaux. Contrairement à ce qu'il avait été annoncé dans les groupes, elle informe que la Municipalité ne s'opposera pas à l'amendement proposé.

- **M. Dorand:** une fois de plus, il faut sauver NRTV. Pire, si on ne le fait pas, on signe l'arrêt de mort de NRTV, c'est un peu fort que de mettre cette responsabilité sur la ville de Gland. NRTV est une Société en soi et au final, ce n'est pas aux citoyens de la financer, au même titre qu'un journal local; sinon on peut aussi sponsoriser le journal "La Côte" et le distribuer gratuitement aux citoyens du District. Celui qui lit son journal le paie; celui qui regarde sa télévision paie aussi l'abonnement qu'il choisit. En plus, cette Société gérée aujourd'hui par Communyon dont le comité est constitué à 80% par des Nyonnais et avec un nom typiquement Nyonnais (Nyon région télévision) n'est pas tellement représentative, ni de la région, ni du District. Concernant le financement, le montant comme proposé aujourd'hui n'est pas de 10.-Fr. par habitant, mais de 13,50 Fr. par habitant et demain combien cela sera-t-il? Il faudra bien continuer à payer cette télévision, peut-être 20.- Fr. par habitant? On ne sait pas, voilà pourquoi il est d'accord avec l'amendement proposé. Gland n'est pas riche et n'a pas le budget de Nyon. Il y a d'autres priorités pour le développement de notre ville et Gland ne pourra pas assumer cette charge dans les prochaines années. Néanmoins, il pense que pour cette fois, on peut "sauver" NRTV, mais après, c'est à NRTV et à Communyon de trouver d'autres financements pour la continuité et la pérennité de cette Société. Ce point sera combattu lors de la validation du prochain budget si l'on reste avec un montant aussi élevé que 10.- Fr. par habitant.
- **M. Froidevaux:** il ne faut pas jeter NRTV avec l'eau de la piscine. M. Dorand laisse sous-entendre que les journaux ne sont pas subventionnés, c'est erroné. La Confédération octroie une aide indirecte à la presse de plus de 50 mio chaque année; chaque journal est subventionné par l'Etat, c'est le cas de la plupart des médias télévisuels, écrits, radiophoniques, quasiment aucun média n'est pas subventionné par les pouvoirs publics. C'est bien là le rôle des pouvoirs publics que de favoriser la diversité de la presse, d'offrir aussi à des régions plus petites que la nôtre, mal desservies par les télévisions, d'avoir un média qui permet aux candidats de faire des débats pour les élections communales. Il appelle à voter l'amendement, cette proposition est importante, elle permet d'avoir une vision aussi des nouvelles communes qui vont soutenir le projet. Nyon c'est lancé, il est proposé à Gland de se lancer et d'autres communes vont déposer un préavis. C'est un signal et si les communes sont intéressées cela permettra de diminuer les 10.- Fr. par habitant. 13.50 Fr. c'est uniquement pour cette année puisqu'il y a des frais de départ.
- **M. Cosandier:** est déçu par le rapport. Il manque des éléments financiers, des éléments sur l'avenir de la chaîne, des éléments stratégiques qui ne lui permettent pas de se positionner et qui ne permettent pas au Conseil de prendre une décision. Ce sont des éléments incontournables lorsque l'on veut prendre des décisions. Si cette chaîne a des velléités de survie, il serait bien que l'on mette en regard la vision stratégique sur les 5 ou 6 prochaines années. Il faut demander un rapport annuel car si l'on met de l'argent, il faut suivre de manière très drastique ensuite pour savoir comment évolue la chaîne.
- **Mme Girod:** la Municipalité n'a pas de boule de cristal et comme M. Cosandier, elle n'a pas de vision claire par rapport à ce qui va se passer dans quelques années avec NRTV et c'est justement dans cette optique-là qu'il faut bien comprendre l'esprit du préavis. Aujourd'hui, la Municipalité demande un montant unique de Fr. 10.- par habitant pour le fonctionnement, 5'000.- Fr. pour des films promotionnels et autres vidéos et 20'000.- Fr. pour du matériel. L'idée de la Municipalité est de dire oui à cette télévision, lui permettre de mettre le pied à l'étrier, de démarrer ce projet, de continuer à chercher des sponsors, à rallier d'autres communes à cette cause. C'est dans cet esprit, parce qu'elle ne sait pas ce qui va se passer après, que la Municipalité ne va pas s'opposer à l'amendement proposé par la Commission technique et qui permettra au Conseil lors du budget d'avoir quelques informations supplémentaires. Actuellement, la ville de Gland n'est ni dans le comité, ni dans NRTV; c'est que ce qu'elle connaît qu'elle donne au Conseil; qu'elle lui demande de ne pas couper l'herbe sous les pieds de NRTV et de faire partie de cette aventure.
- **M. Fantino:** la Commission a aussi évoqué les craintes citées, d'où le dépôt de l'amendement. Donnons à NRTV une chance de continuer avec ses prestations de qualité en validant le préavis amendé qui permettra d'avoir quelque chose d'équilibré et à tout le monde de s'y retrouver.

- M. Collaud: dans un premier temps, il ne fallait pas qu'il y ait un trou noir. Une évolution fantastique a été faite sur les 3 ou 4 derniers mois, les citoyens ont vu les changements et s'y retrouvent. Il faut juste donner un peu de temps. La nouvelle équipe ne peut pas arriver avec une stratégie sur 5 ou 6 ans, elle a d'abord donné un élan à cette télévision. Toutes les communes de Terre Sainte ou autres ont pu voir tout le travail effectué, vu que c'est sur *Cablecom*, *Swisscom* et dès le 1^{er} avril sur *Netplus*. Après avoir montré cela, l'équipe veut tenir financièrement sur l'ensemble de l'année et il faut lui laisser 6 à 7 mois pour qu'elle puisse aller à l'étape suivante avec la stratégie, avec l'étoffement du comité de Communyon. Laissons-lui un peu de temps, le travail a été fait de manière fantastique et c'est la suite que nous devons regarder, mais sans pression. Par rapport au 10.- Fr. mentionnés, il faut se dire que l'on aura le prix que l'on mettra pour la télévision que l'on veut. Plus de communes vont certainement venir préférant que le coût diminue ou alors avoir d'autres prestations qui pourraient être intéressantes pour tout le bassin de population. C'est un choix que le comité va effectuer. Le Conseil aura aussi le rapport demandé par l'amendement. Il faut soutenir ce préavis.
- M. Gallay: s'abstiendra. Autant il est convaincu par la nécessité de ce média tant sur un plan politique que culturel, il n'est pas très favorable au mariage arrangé et ce surtout lorsque l'on ne connaît pas le nom de la mariée.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement et ouvre la discussion sur celui-ci.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

Par 48 oui, 8 non, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 92 amendé relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision, soit:

- d'accorder un montant de CHF 130'000.- à titre de participation au budget 2016 de fonctionnement de NRTV;
- d'accorder un montant unique et ponctuel de CHF 20'000.- à titre de participation au budget 2016 d'investissement de NRTV;
- d'accorder un montant exceptionnel de CHF 25'000.- à la Municipalité pour l'octroi de mandats commerciaux à NRTV.
- de présenter un rapport sur l'opération de sauvetage de la chaîne et l'évolution de la situation future de NRTV. Ce rapport doit être factuel et notamment contenir des éléments chiffrés sur la situation de NRTV. Il devra être présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard au moment du dépôt du budget 2017.

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal N° 93 relatif à la révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon.

- La séance est agendée le 11 février 2016 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Patrick Wegmann, UDC.

Membres: Georges Grandjean, GdG – Jean-Marc Jaquier, PLR – Yves Froidevaux, Soc, Rosanna Vaccaro, Les Verts.

- La discussion est ouverte.

- M. de Hadeln: invite la Commission à bien vouloir tenir compte des observations faites par la première Commission ayant déjà étudié la révision des statuts: a) les remarques faites à l'art. 10; b) la conclusion disant qu'elle souhaite que le projet respecte la séparation des pouvoirs entre législatif et exécutif.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. Préavis municipal N° 94 relatif à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.

- La séance est agendée le 8 février 2016 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Véronique Villaine, Soc.

Membres: Pierre-Alain Bringolf, GdG – Michel Girardet, PLR – Anna Pallotta Ladisa, UDC
Patrick Uebelhart, Les Verts.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. Préavis municipal N° 95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

- La séance est agendée le 17 février 2016 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Jean-Luc Nicolet, GdG.

Membres: Gilberte Corbaz, GdG – Jacques Tacheron, PLR – Charanjit Dhanjal, Soc
Larry Sarrasin, Soc – Yves Clerc, UDC – Rupert Schildböck, Les Verts.

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Moulin: invite la Commission à étudier les différentes variantes retenues: bois 100%, bois + solaire thermique. Quelles étaient les tenants et aboutissants de ces choix?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 96 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour:

- la 2^{ème} étape de la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des installations techniques du centre scolaire des Perrerets (blocs D et E),
 - la construction d'une salle de gymnastique,
 - la construction de salles de classe sur le bloc E,
 - la construction d'un préau couvert,
 - la réalisation d'une place de jeux.
- La séance est agendée le 17 février 2016 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Rasul Mawjee, PLR.
Membres: Christian Gander, PLR – Christelle Giraud-Nydegger, GdG – Lee Kaufmann, GdG
Anita Waeber, Soc – Patrick Wegmann, UDC – Martial Cosandier, Les Verts.
+ Commission des finances
 - Le président précise que si le Bureau a demandé à la Commission des finances de rapporter, ce n'est pas pour le montant du crédit d'étude, mais bien à fin d'anticiper l'étape suivante, soit la réalisation de ce préavis vu que le montant sera tout sauf négligeable.
 - La discussion est ouverte.

- M. Grandjean: ce crédit d'étude nous engage pour un montant important et plutôt que de faire un référendum et il vaut mieux l'étudier maintenant, pour savoir à quoi on s'engage. Il remarque que le préau couvert paraît bien petit et pas très utile pour les 800 élèves; par contre, il verrait assez bien la création de points de rencontres le long du ch. de la Perroude ou autour des Perrerets. A Mauverney, il y a toujours des jeunes qui sont assis sur les escaliers du collège.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel «Pour le réaménagement de l'actuelle plage de Gland».

- M. de Hadeln rapporteur de la Commission technique, lit le vœu puis les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale, telle que présentée.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel.

12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Véronique Villaine intitulé «Pour une certification *equal-salary* du personnel de la ville».

- Mme Saxer Brown rapporteur de la Commission technique, lit les vœux puis les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale, telle que présentée.
- La discussion est ouverte.
- M. Cretegnny: relève une erreur dans le rapport de la Commission, page 2, paragraphe 4: «*Cependant tous les postes de chefs de service sont à 100%*». Il précise qu'en réalité, ce sont 4 chefs de service à 100% et 3 à 80%. On voit qu'il y a déjà un travail qui se fait en termes d'acceptation de temps partiel. Bien sûr que l'on ne peut qu'encourager pouvoir choisir du personnel féminin afin d'arriver à un équilibre, mais tout n'est pas toujours possible, comme dit en commission. Il faut privilégier l'efficience dans le travail pour que la commune tourne et il arrive aussi qu'aucune personne féminine ne se présente. Il a compris la demande pour trouver des solutions et favoriser les personnes qui se présentent. Le Conseil sera tenu au courant de la progression du travail et de la mise en place de leviers.
- M. Froidevaux: relève, à son avis, une erreur de forme dans les conclusions. La Municipalité a répondu au postulat; la question est de savoir si le Conseil accepte la réponse municipale et non pas de savoir s'il accepte ou rejette le postulat, puisqu'il a déjà été accepté par le Conseil et que la Municipalité y a répondu; le vote est donc bien sur l'acceptation de la réponse municipale. Il invite la Municipalité à revoir sa politique salariale en travaillant sur une nouvelle grille. Il lit le 5^e paragraphe de la page 3 qui l'a interpellé, il demande à M. le Syndic de lui confirmer que ce qui est écrit est conforme à la pratique municipale en matière d'évaluation, de gestion, de carrière et si ces propos sont exacts et bien les siens. Il est intéressant de voir que l'on forme des gens excellents et que l'on augmente leurs compétences, mais que cela ne soit pas offert aux personnes qui peut-être en auraient besoin.
- M. Cretegnny: l'identification se fait lors des évaluations et des entretiens de développement ce qui permet d'abord, de vérifier s'il y a une demande de la part des collaborateurs et ensuite, le cas échéant, de pouvoir proposer, par rapport à l'efficacité, des formations permettant d'évoluer. La promotion est aussi discutée dans le cadre des entretiens de développement, il peut aussi avoir des propositions qui sont faites par les Chefs de service. Le système de la promotion est ouvert, la seule chose c'est qu'il n'y

a pas de promotion automatique dans le cadre des collaborateurs et de la carrière, c'est certainement cela qui a été dit à la Commission lors des nombreuses questions posées. L'éventuel rattrapage salarial est une politique qui a été menée pendant 3 ans pour simplement réévaluer un certain nombre de salaires qui se trouvaient plutôt pénalisés, mais cette politique-là est terminée maintenant.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Véronique Villaine.

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Olivier Moulin «Pour un écopoint mobile à Gland».

- M. Tacheron rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale, telle que présentée.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Moulin.

14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant «La suppression de tout portail ou obstacle sur une largeur de 2 m au bord des rives du lac et des rivières de notre ville afin de respecter la Loi du Marchepied de 1926».

- La discussion est ouverte.
- M. Tacheron: la Municipalité pourrait-elle détailler la réponse officielle reçue en début de semaine concernant le marchepied.
- M. Fargeon: a vu le journaliste en début d'année en lui rappelant toutes les déterminations; peut-être n'a-t-il gardé qu'une décision du Tribunal de droit administratif et public datant du 31 août 2009 comme cela donne l'impression dans 24H? Les articles ont paru en deux temps, l'un en début d'année et l'autre revenu en début de semaine. La construction illégale d'un portail a été dénoncée par la Municipalité, puis la personne a dû faire une demande de permis de construire que la Municipalité lui a refusée, il s'y est opposé et tous sont allés au Tribunal. Ce dernier a confirmé les décisions de la Municipalité et du Département de la Sécurité. L'arrêt de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) de 2009 concernant ce dossier dit: I. «*Le recours est partiellement admis dans le sens des recourants*» et II. «*La décision du Département de la Sécurité et de l'environnement du 4 mars 2008 est maintenue en ce sens que le refus de l'autorisation de construire est confirmé; elle est réformée en ce qui concerne l'ordre de supprimer le portail qui est suspendu jusqu'à la réalisation des aménagements communaux destinés à assurer l'accès du public à la rive*». Très clairement, il est dit qu'il a été construit quelque chose qui n'est pas légal, malheureusement pour garantir au propriétaire le fait que des personnes non autorisées n'aient pas accès à sa propriété, il a le droit de maintenir ce portail jusqu'au jour où toutes les décisions juridiques auront été levées pour la mise en œuvre du cheminement piétonnier le long de la rive du lac. C'est ce que l'on appelle une justice par rapport à la proportionnalité, c'est le règlement.
- M. Uebelhart: lui semble légitime qu'après 2 ans de silence sur ce dossier, le Conseil qui avait accepté le préavis de crédit de construction puisse être informé de l'évolution du dossier et des obstacles qui empêchent de construire ou de concrétiser la réalisation du chemin. Dans sa réponse, la Municipalité fait mention d'une expropriation sur la parcelle 934, où justement le propriétaire a construit illégalement un portail sur une parcelle communale et s'oppose à la construction de ce sentier. Il serait intéressant de

savoir pourquoi on parle d'une expropriation sur cette parcelle 934 alors qu'elle est grevée d'une servitude de passage public à pied sur toute sa longueur, qu'elle en est l'explication?

- M. Fargeon: il ne faut pas oublier que sur cette parcelle, il y a un premier portail qui existe entre la route et le début de la parcelle, ce n'est pas celui-ci qui est considéré comme illégal, il existe. Celui dont on parle est sur la parcelle du propriétaire en bordure de limite de la propriété communale et de la propriété du propriétaire qui fait recours. Clairement, ce n'est pas sur notre parcelle, c'est sur sa propriété et c'est sur celle-ci que le Tribunal a pris une décision il y a quelques années. Sur l'expropriation qu'il faut faire, par rapport au dossier qui est une décision donnée à la fin de l'année passée, des recours ont été faits sur lesquels maintenant il n'y a pas eu de recours de la part d'un des deux recourants qui est l'Association de protection des propriétaires des rives du lac. Par contre, la décision concernant le recours envers la Société propriétaire a été très partiellement admise et il est demandé à la Municipalité de reprendre le dossier pour statuer à nouveau, conformément aux considérants de l'arrêt, pour étendre l'expropriation à une servitude de passage. Ce qui veut dire que l'on avait une propriété sur un bout de terrain, à côté de lui il y avait une servitude et la Commission qui a rendu cet arrêt dit simplement qu'il ne suffit pas d'être en partie propriétaire avec servitude pour demander une expropriation, pour être sûr que vous voulez circuler. Il va falloir maintenant retourner auprès du propriétaire et négocier avec lui, c'est la démarche que la Municipalité est en train de préparer, puis au frais du propriétaire lui demander s'il est d'accord de nous laisser passer ou nous donner gratuitement, entre guillemets, la possibilité de passer. Il va s'y opposer sûrement, puisqu'il a fait recours tous ces derniers temps. Alors là, il faudra lancer une procédure d'expropriation. Voilà où nous en sommes maintenant et c'est pour cela que l'on n'avance pas excessivement vite. Pour rappel, il a toujours été dit que le PPA Falaise I, II, III, est toujours lié avec le cheminement piétonnier. On avait avancé très rapidement sur ce plan de quartier qui était de donner des droits à bâtir à des propriétaires. Ces propriétaires étaient d'accord de nous donner un bout de leur terrain pour créer un cheminement piétonnier pour autant qu'ils obtiennent des droits, ce sont les négociations qui avaient été faites dans ce sens-là; maintenant que l'un des recourants a fait oppositions aux décisions qui nous permettaient de continuer sur ce cheminement, on passe au Tribunal fédéral et tant que ce n'est pas jugé par ce dernier, il n'est pas possible de valoriser les conventions qui ont été signées par les autres propriétaires qui cédaient du terrain en échange d'une partie de valorisation de leur terrain. C'est très complexe et voilà pourquoi nous sommes toujours bloqués tant que toutes ces procédures juridiques ne seront pas finies. C'est pour cela que la Municipalité est toujours en pleines négociations.

- M. Uebelhart: n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité. Elle a au moins le mérite de ne pas le surprendre, tant elle est constante dans sa persistance à faire référence à la situation de 1926, sans voir, ni comprendre l'évolution des Lois et de la jurisprudence.

«M. le Municipal, je n'ai plus de leçons à vous donner. Je ne vous demande non plus pas d'être d'accord avec les milliers de citoyens glandois qui ont exprimé leur souhait de pouvoir bénéficier d'un cheminement piétonnier au bord du lac. En tant que conseiller et citoyen, je vous demande simplement d'appliquer la Loi. Que cela plaise ou non à certains propriétaires riverains qu'il ne faudrait surtout ne pas fâcher selon vos dires. Surtout quand l'assiette du marchepied se superpose à la servitude de passage public à pied qui grève une très large partie des rives de notre commune. Il est normal que des citoyens se battent pour faire changer les lois. Il est par contre intolérable que ces mêmes citoyens prennent de l'énergie pour faire respecter des lois existantes, pas appliquées par ceux qui sont censés le faire comme ils l'ont promis lors de leur élection. La Loi est la même pour tous. Ne pas l'appliquer pour préserver indûment quelques intérêts privés au détriment des attentes légitimes d'une majorité est choquant et indigne d'un pays de droit comme la Suisse. Par mon interpellation, j'aurais souhaité que les Autorités gardent la main sur ce dossier en se montrant volontaires et fermes pour faire respecter la volonté populaire. La Municipalité a préféré négocier avec le peu de succès que l'on sait, puisque 15 ans après les premières études et les préavis acceptés par le Conseil, pas un seul mètre de rives supplémentaire n'est accessible aujourd'hui au public sur notre commune. Il sera noté au procès-verbal que systématiquement la Municipalité a botté en touche toutes les interventions faites au Conseil depuis plus de 5 ans, de supprimer, conformément à la Loi, les obstacles illicites au bord du lac. Je lui en laisse la responsabilité face à de futures actions citoyennes».

- **M. Fargeon:** n'apprécie pas vraiment le fait de dire qu'il ne respecte pas le serment qu'il a fait en venant ici. Monsieur, vous auriez eu tout à fait la possibilité de vous présenter à la Municipalité, que le municipal va quitter, de reprendre le dicastère et puis de faire mieux, c'est plus facile à dire qu'à faire, peut-être. Il faut arrêter de faire croire aux gens que la Loi sur le marchepied leur permet d'accéder le long des rives du lac, c'est une chose sur laquelle il est peut-être bloqué avec la Loi de 1926, mais vous aussi, vous êtes bloqué avec une fausse donnée que vous transmettez à la population. La Loi du marchepied ne permet et il le répète depuis plusieurs années, qu'à trois catégories, les pêcheurs, les douaniers, les navigateurs en perdition, à part cela, aucune autre personne n'a la possibilité d'utiliser la Loi sur le marchepied et venir sur la propriété d'une autre personne. Ceci a été remis dernièrement dans un article du journal 24H, où M. von Wartburg, personne reconnue dans l'Association Rives publiques, dit qu'il convient d'avoir épuisé toutes les voies juridiques avant d'employer la pince monseigneur. Nous n'avons pas fini d'utiliser tous les recours juridiques parce que dans ce pays, comme vous le dites, il y a des lois qui sont valables pour les deux parties, que ça plaise ou non. D'un autre côté, de faire simplement ôter des éléments pour faire croire à la population qu'elle pourra y aller est aussi donner une mauvaise interprétation; parce qu'après, on aura plus de soucis à devoir expliquer aux gens qu'ils n'ont rien à faire sur les propriétés alors qu'ils en auront été sûrs par vos allégations, fausses.
- **M. Cretegnny:** par vos propos, vous avez très clairement mis en doute l'entier de la Municipalité. M. Fargeon a parlé en son nom, mais tous les municipaux sont d'accord pour appuyer cette position. Si vous avez si peu confiance en la Municipalité et si vous estimez qu'elle n'applique pas la Loi, alors il faut déposer une plainte. Dans ce cas, elle est très clairement et totalement dans la légalité. A vous de voir comment vous voulez faire.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2016 -2021.

- La séance est agendée le 11 février 2016 à 19h00. S'agissant d'un objet en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Moritz de Hadeln, Les Verts.
Membres: Samuel Freuler, GdG – Anna Beutler, PLR – Angelita Galvez, Soc – Maurizio di Felice, UDC.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Divers + propositions individuelles.

- **Mme Giraud-Nydegger:** a appris que Gland utilise encore du *glyphosate* ou d'autres pesticides pour l'entretien des parcs et jardins, notamment pour la réfection de certaines surfaces engazonnées. Le *glyphosate* est une molécule herbicide classée comme cancérigène par le Centre international de recherches sur le cancer de l'OMS. Il existe des alternatives qui sont déjà utilisées par des communes et des cantons et elle souhaite que la ville utilise ces alternatives et stoppe avec le *glyphosate*.
- **M. Fargeon:** l'apprend et va se renseigner afin d'apporter une réponse pour le prochain Conseil. Normalement, le Service des Espaces verts ne doit pas l'utiliser car c'est mentionné dans les tâches, au niveau du Canton et de la Confédération, comme quoi il faut désherber de manière naturelle ou avec d'autres solutions.
- **M. Bringolf:** est surpris par le manque d'éclairage autour de la gare, sur la route de Mauverney dans le quartier sud de la gare, notamment par mauvais temps et en plus avec certains travaux effectués dans le quartier. Il souhaiterait l'amélioration de la qualité des éclairages existants ou prévoir de mettre des éclairages supplémentaires sur certains secteurs qui sont carrément des trous noirs.

- M. Fargeon: va vérifier. Le concept de vérification concernant l'éclairage sur l'ensemble de la commune avec la SEIC est en cours. Il existe encore un certain nombre d'anciens mâts qui sont encore au mercure et qui doivent être éliminés d'ici peu, parce qu'une date obligatoire a été donnée par la Confédération. Cette étude est menée, l'éclairage doit être vérifié au niveau des lux, au niveau du sol ainsi que sur les possibilités d'amélioration des puissances énergétiques; c'est là-dessus que les réflexions sont menées et savoir aussi s'il n'y a pas possibilité de laisser certains espaces éteints, entre 1h et 5h du matin.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, le président donne rendez-vous au 10 mars à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

Il est 21h12.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Daniel Calabrese

Mireille Tacheron